

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-461

présenté par

M. Guy Bricout, M. Labille, Mme Six, Mme Auconie, M. Zumkeller et M. Morel-À-L'Huissier
-----**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.